

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 6 novembre 2018 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph-de Kamouraska.

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,  
Messieurs LES CONSEILLERS  
Michel Viens,  
Yves Lapointe,  
Francis Boucher,  
Raymond Frève,  
Renaud Ouellet.

Est absent : M. Charles Montamat.

Tous les membres présents forment le quorum.

La séance est ouverte à 19h30 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Nathalie Blais, directrice générale rédige le procès-verbal.

**01-11-2018**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

- \* Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 30 septembre 2018. Une copie est remise à chacun des membres du conseil.

**02-11-2018**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2018**

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal du 2 octobre 2018 soit adopté tel que déposé.

**03-11-2018**

#### **DATE DES RÉUNIONS 2019**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le calendrier des réunions de 2019

MOIS	RÉUNION RÉGULIÈRE
Janvier	15-01-2019
Février	05-02-2019
Mars	05-03-2019
Avril	02-04-2019
Mai	07-05-2019
Juin	04-06-2019
Juillet	09-07-2019
Août	06-08-2019
Septembre	03-09-2019
Octobre	01-10-2019
Novembre	05-11-2019
Décembre	03-12-2019

04-11-2018

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-243 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement 2018-243 soit adopté, selon les modalités exigées par la Loi.

05-11-2018

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE MME MARIE-ÈVE BLACHE-GAGNÉ COMME ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Marie-Ève Blache-Gagné a occupé le poste d'adjointe à la direction générale pour une période d'essai depuis le 4 septembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale est satisfaite de l'apprentissage et du travail accompli ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal confirme l'embauche de Mme Marie-Ève Blache-Gagné pour un 14 heures supplémentaires par semaine comme adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière. Mme Blache-Gagné effectuera 28 heures de travail dont 14 heures comme agente de développement et de loisirs et 14 heures comme adjointe à la direction. Celle-ci est autorisée à signer tous les documents et les effets bancaires en l'absence de la direction générale.

06-11-2018

**FONDS BUDGÉTÉS**

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le transfert des montants budgétés en 2018 et non utilisés, dans les fonds accumulés aux états financiers.

03 61000 : 2 606\$	Fonds éolien
03 61001 : 1 000\$	Fonds Centième
03 61002 : 3 000\$	Fonds Véhicule
03 61003 : 3 500\$	Fonds Internet
03 61004 : 5 000\$	Fonds Toiture, à modifier pour Fonds Amélioration du bâtiment municipal

07-11-2018

**PARTICIPATION FINANCIÈRE/ REMISE DE DONNS/**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise les versements d'aide financière aux organismes suivants :

École Chanoine Beaudet pour :	Défi Pierre Lavoie : 25\$
	Gala des mérites : 50\$

Les p'tits gobe-lait : 25\$  
Centraide : 50\$

Le Petit Pré (10<sup>e</sup> anniversaire) : vin d'honneur pour un maximum de 100\$

**08-11-2018**

### **REMBOURSEMENT DE FRAIS COURANTS**

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le remboursement de frais courant au Comité du service de garde (SDG) pour un montant de 250\$ pour l'année 2018.

**09-11-2018**

### **ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE CONSTRUCTION FERDINAND LAPLANTE ET SIGNATURE DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE**

Suite à la réception de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'habitation pour le règlement d'emprunt 2018-236 concernant la construction de la caserne incendie :

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la soumission déposée par construction Ferdinand Laplante au montant de 724 900\$ plus les taxes. Mme Nancy St-Pierre, mairesse et Mme Nathalie Blais, directrice générale sont autorisées à signer le contrat au nom du conseil municipal.

**10-11-2018**

### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE KAMEST POUR 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires 2019 du service de sécurité incendie KamEst déposées à la réunion qui a eu lieu à Saint-Joseph-de-Kamouraska le 31 octobre 2018 totalisent 245 882 \$ :

**CONSIDÉRANT QUE** la quote-part des trois municipalités est basée sur le pourcentage de la population et sur celui de la richesse foncière uniformisée (RFU) de 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la base pour Saint-Joseph-de-Kamouraska est de 13,39% pour une population de 437 et de 11.33 % pour la richesse foncière uniformisée (RFU) de 32 659 102, représentant un total de 30 022 \$ pour 2019, une diminution de 36\$ par rapport à 2018.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte le budget 2019 proposé par la municipalité de Saint-Alexandre pour le Service de Sécurité Incendie KamEst qui prévoit une dépense de 30 022\$ pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

**11-11-2018**

### **VENTE DU CAMION INCENDIE**

Suite à la parution publique dans la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska pour la vente du véhicule incendie mis au rancart, deux offres ont été déposées, soient :

Robin Cloutier : 200\$  
Ferme Malenka : 500\$

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la vente du camion au soumissionnaire ayant fait l'offre la plus élevée, soit la Ferme Malenka, au prix de 500\$.

Nathalie Blais, directrice générale est autorisée à signer pour le transfert du véhicule à la Société d'assurance automobile du Québec.

12-11-2018

**ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ PAR KAMEST POUR L'ACQUISITION DE LA FLOTTE DE VÉHICULES INCENDIE DES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES**

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande à la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska de faire une étude d'opportunité pour que le service de sécurité incendie KamEst puisse acquérir la flotte de véhicules incendie des municipalités parties à l'entente.

13-11-2018

**ACHAT D'UN VÉHICULE USAGÉ POUR LE TRANSPORT DES POMPIERS DE FAÇON TEMPORAIRE**

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'achat d'un véhicule usagé pour permettre le transport des pompiers sur les lieux d'un incendie. Cet achat est autorisé à même le Fonds véhicule et ne devra pas coûter plus de 5000\$ taxes incluses.

M. Gérald St-Pierre, inspecteur municipal est autorisé à faire les vérifications nécessaires en collaboration avec M. Robin Laplante, directeur incendie de KamEst, et en collaboration avec Yves Lapointe, pompier.

14-11-2018

**DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES DE LA MUNICIPALITÉ POUR 2018-2019**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été faite à Ferme Val Moreau pour le déneigement des entrées pour la municipalité :

**CONSIDÉRANT QU'**une offre a été déposée au montant de de 3 300 \$ pour les entrées des bâtiments municipaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder le contrat pour la saison 2018-2019 à Ferme Val Moreau au prix de 3 300 \$ plus les taxes.

15-11-2018

**PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) / MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

**ATTENDU QUE** le réseau pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de M. Renaud Ouellet, Il est unanimement résolu et adopté que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska approuve les dépenses d'un montant de 8 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec

16-11-2018

#### **DEMANDE À LA CPTAQ POUR LE TERRAIN DU PROJET BMX**

**CONSIDÉRANT** que la population de la municipalité est mobilisée afin d'implanter une piste de BMX de niveau régional homologuée par la Fédération Québécoise des sports cyclistes;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite que cet équipement communautaire se retrouve au centre du village;

**CONSIDÉRANT** que deux propriétaires ont offerts leurs terrains pour l'aménagement de la piste mais qu'une petite partie de ces terrains débordent sur la zone agricole et qu'il faut produire une demande d'exclusion de la zone agricole à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

**CONSIDÉRANT** que les autres espaces vacants hors de la zone agricole ne sont pas appropriés pour les fins visées par la demande, en étant soit trop restreints ou non appropriés pour des fins récréatives;

**CONSIDÉRANT** qu'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, une autorisation de la CPTAQ n'aurait pas d'impact négatif sur le territoire et les activités agricoles pour les considérations suivantes:

- la superficie visée est restreinte et bornée par la zone non agricole sur deux faces;
- l'usage visé n'imposera pas de contraintes supplémentaires aux activités agricoles existantes et au développement de ces activités agricoles;
- il n'y a pas d'établissement de production animal actif pouvant être affecté par une autorisation de la demande;
- une autorisation n'aurait aucun effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles.

**CONSIDÉRANT** que la CPTAQ peut prendre en considération les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité, et l'effet sur le développement économique d'une municipalité et d'une région, qui trouvent application pour la présente

demande.

**CONSIDÉRANT** que cet usage est conforme à la réglementation en vigueur sur notre territoire.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents :

- de soumettre une demande d'exclusion de la zone agricole à la CPTAQ pour la superficie visée, soit 1 417 mètres carrés, située sur le lot 5 169 741 du Cadastre du Québec;
- de transmettre la demande à la MRC de Kamouraska pour appui.

**17-11-2018**

**PAIEMENT DE LA FACTURE DU CONSULTANT GUY LEBEAU POUR LA PRÉPARATION DU DOCUMENT À LA CPTAQ**

Après consultation du document préparé par le consultant M. Guy Lebeau dans le cadre du projet BMX;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le paiement de sa facture au montant de 3 500 \$ plus taxes.

**18-11-2018**

**APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DU BILAN FINANCIER DÉPOSÉ DU PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELACHE SCOLAIRE ET DE LA PÉRIODE ESTIVALE**

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska approuve le rapport d'activités et le bilan financier déposé par Mme Marie-Ève Blache-Gagné, agente de développement et de loisirs, pour le programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale. Mme Marie-Ève Blache-Gagné est autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande.

**19-11-2018**

**POLITIQUE FAMILLE-AINÉS**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska confirme le dépôt de la politique famille-aînés rédigée par Mme Marie-Ève Blache-Gagné, agente de développement et de loisirs, et en approuve le contenu qui doit être validé par la population de Saint-Joseph-de-Kamouraska prochainement.

**20-11-2018**

**RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes sont présentés pour étude et acceptation ;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Nathalie Blais, directrice générale, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires

pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectués tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2018 et ce, pour la période du mois d'octobre 2018 ;

Remboursements payés à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement, de repas : 268,23\$
- Remboursement cellulaire inspecteur : 30\$

Salaires et frais d'Employeur D. : P.P. 21, 22 : 11 590,67\$  
Liste des comptes à payer au 31 octobre 2018 : 58 848,11 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska approuve les comptes du mois d'octobre 2018 et donne ordre de payer ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

**21-11-2018**

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 23h15.

Nancy St-Pierre, mairesse

Nathalie Blais, directrice générale